

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un bouclier qualité-prix pour la viande

Le gouvernement a approuvé et étendu l'accord interprofessionnel de modération des prix des viandes de type bouclier qualité-prix. Il s'agit de la sixième mesure mise en place dans le cadre du plan de lutte contre les effets de l'inflation importée.

Cette disposition fait suite à la signature d'un accord signé le mardi 5 juillet 2022, par les représentants de l'interprofession viande de Nouvelle-Calédonie, du groupement des bouchers et charcutiers de Nouvelle-Calédonie, de l'OCEF, du groupe SCIE, du groupe Carrefour Kenu-In et de la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie. L'accord interprofessionnel s'applique pour une durée de douze mois, à compter du 6 juillet. Au terme de la période d'application, il pourra être reconduit en fonction des conditions du marché.

Modalités de l'accord

Les partenaires se sont engagés à proposer aux consommateurs une sélection de viande BQP composée de deux références de viandes de gamme supérieure, par type de viande (bœuf, veau et porc), d'origine locale ou importée (voir liste ci-dessous). Le prix maximum de vente est plafonné à 1 500 francs TTC par kg de viande, qu'elle soit d'origine locale ou importée.

Liste indicative de la sélection de viandes BQP

Viande bovine
Viande de bœuf hachée fraîche
Viande de bœuf : assortiment pour bourguignon 100% viande désossée (jumeaux d'épaule, paleron, macreuse, collier désossé)
Sauté de veau : assortiment épaule ou collier
Rôti de veau : noix pâtissière, bardé ou nature
Viande porcine
Sauté de porc : assortiment épaule ou collier
Rouelle de porc avec os : épaule ou cuisse

La composition de la sélection est néanmoins assujettie à la disponibilité des produits. À ce titre, elle pourra intégrer d'autres références de qualité équivalente, si la mise à la vente d'une ou

plusieurs de ces références s'avère impossible (approvisionnement insuffisant à l'OCEF notamment).

Ce BQP viande concerne beaucoup plus de commerces que le précédent car il est applicable aux établissements d'une surface égale ou supérieure à 500 m². Les surfaces commerciales inférieures à 500 m², telles que les petites boucheries peuvent toutefois appliquer la mesure sur la base du volontariat. Par ailleurs, les distributeurs participants bénéficieront d'une mise en valeur auprès du grand public par une publication sur le site du gouvernement « Prix.nc ».

Enfin, les produits concernés doivent être clairement identifiés par une fourniture de publicité sur le lieu de vente (PLV) transmise par le gouvernement, afin que les consommateurs puissent les reconnaître rapidement.

Retour sur le contexte

Après le BQP fruits et légumes en mai, la stabilisation du prix des carburants à la pompe depuis le 1^{er} juin, la remise de 3 francs / litre de carburant à certains professionnels, le gel de la revalorisation des loyers commerciaux et la mise en place d'une liste de prix bloqués pour 60 produits de grande consommation, l'instauration du nouveau BQP viande est la sixième mesure du plan de lutte contre l'inflation. La préservation du pouvoir d'achat des Calédoniens demeure l'objectif.

Bouclier qualité-prix

Mis en place dans le cadre de la loi relative à la régulation économique des Outre-mer du 20 novembre 2012, dite « loi Lurel », le BQP est un outil de modération des prix. Il permet de fixer une valeur maximum à un panier de produits de consommation courante afin d'encourager la concurrence et de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs.

* *
*